

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2010



02 : Edito de Guy Poeydomenge, Président du SMTD65 (p.02)

03 : Les collectivités adhérentes (p.03-04)

04 : Personnel et organisation interne (p.05-06)

05 : Les données techniques

- Quais de transfert (p.07-08)
- Centre de tri (p.09-10)
- Zoom sur les taux de refus (p.11)
- Aires de compostage (p.12-14)
- Installations de Stockage des Déchets Ultimes (p.15-18)
- Déchèteries (p.19-20)
- Communication (p.21)
- Étude départementale (p.21)

06 : Lexique (p.22)

07 : Annexes (p.23-30)





2010, ANNÉE DES GRANDES DÉCISIONS ET DES PREMIÈRES RÉALISATIONS.

Ce nouveau rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, me donne l'occasion de faire un rappel sur les événements marquants de l'année 2010.

Sur l'aspect réglementaire, la grande nouveauté, c'est l'aboutissement de la révision du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés, conduite par le Conseil Général avec une volonté politique affirmée d'aboutir.

Désormais, le SMTD65 a sa « feuille de route » et, une obligation de résultats, dans la mise en œuvre de la filière départementale de traitement des déchets ménagers et assimilés.

Cette filière sera, selon la volonté de notre Comité Syndical, entièrement sous maîtrise d'ouvrage publique. La nature, le nombre et la localisation des installations à mettre en œuvre, ont définitivement été actés en juin 2010 : deux nouveaux quais de transfert seront construits (Bagnères de Bigorre et secteur CCPL) ; le centre de tri de Capvern va être réaménagé pour devenir départemental ; l'unité de pré-traitement mécano-biologique (avec méthanisation) va être construite sur l'Ecoparc de Bordères, sur un terrain que va nous vendre le Grand Tarbes ; deux aires de compostage vont être construites (secteurs d'Argelès Gazost et de Vic-en-Bigorre) ; enfin, point le plus sensible, la recherche parcellaire en vue de l'implantation de la future unité de stockage des déchets ultimes est d'ores et déjà lancée.

En marge de ces réalisations à venir, 2010 a été marqué notamment par :

- la conclusion d'un contrat départemental avec Eco-Emballage, contrat qui, outre une optimisation des ressources, a permis de densifier le réseau des ambassadeurs du tri ;
- l'inauguration du quai de transfert de Capvern et du dernier casier de stockage ;
- le lancement de la construction de l'aire de compostage de Capvern ;
- l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du Centre de tri de Capvern.

Au-delà de ces décisions ou réalisations, on observe, globalement, les tendances d'évolutions de tonnages suivantes entre 2008 et 2010 :

- baisse confirmée des ordures ménagères résiduelles (enfouissement) : -4,3%
- progression du tri des emballages de 3,1 %.
- diminution de 12% des papiers collectés séparément.

Par contre, les refus de tri qui avaient diminués entre 2008 et 2009, augmentent à nouveau en 2010, bien que restant en dessous de 2008.

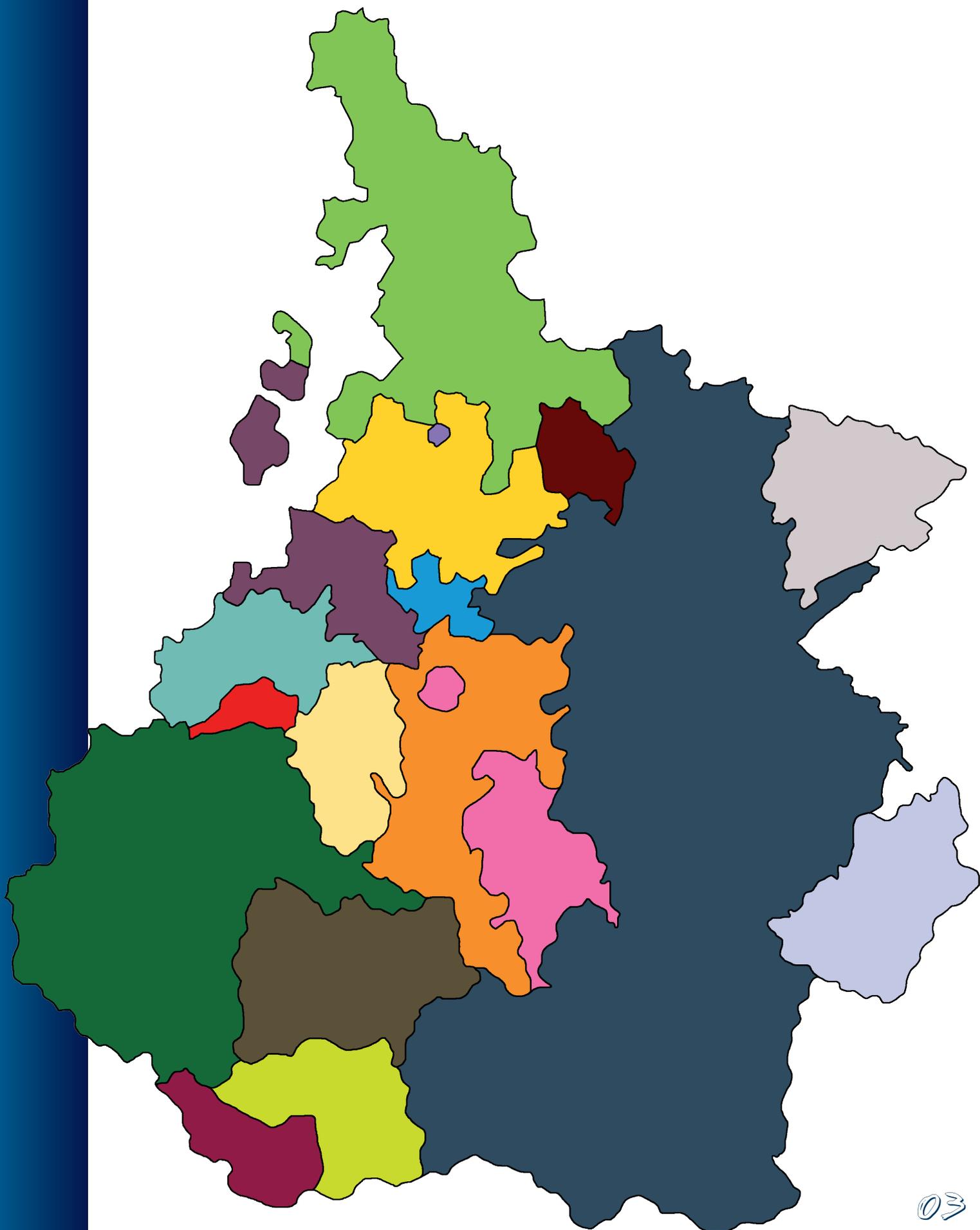
Les tendances sont donc satisfaisantes sur les tonnages. Par contre, il y a un enjeu fort et qualitatif à relever pour les prochaines années, sur le tri : l'effort devra être fait par les usagers, en amont. Mieux trier pour mieux valoriser. Telle devra être notre devise !

Nous devons les y aider par une communication accrue et ciblée et l'action au quotidien du réseau des ambassadeurs, désormais mis à niveau.

Le challenge est devant nous (Collectivités adhérentes et SMTD65).
Sachons le relever ensemble.

Guy Poeydomenge
Président du SMTD65

Les collectivités adhérentes



-  Val d'Adour Environnement (VAE)
-  SYndicat Mixte de l'Agglomération Tarbaise (SYMAT)
-  Communauté de Communes de la Haute-Bigorre (CCHB)
-  Communauté de Communes du Canton d'Ossun (CCCO)
-  Commune de Gavarnie
-  Commune de Gèdre
-  Commune de Bazet
-  Communauté de Communes des Côteaux de l'Arros

-  SMECTOM de Lannemezan des côteaux et des Nestes
-  Syndicat Intercommunal de la Haute Vallée de l'Adour (SIHVA)
-  Sirtom de la vallée d'Argelès-Gazost
-  Communauté de Communes du Pays de Lourdes (CCPL)
-  Communauté de Communes de Batsurguère
-  SIROM de Lourdes Est
-  Communauté de Communes du Pays Toy
-  Communauté de Communes Gespe Adour Alaric

Le Syndicat Mixte départemental de Traitement des Déchets ménagers et assimilés (SMTD65) est un établissement de coopération intercommunale. Opérationnel depuis le 1er janvier 2008, le SMTD65 assume la compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés » de l'ensemble du département des Hautes-Pyrénées (cantons de la Barousse et du Magnoac exceptés).

Il était composé, en 2010, de 16 collectivités territoriales, syndicats mixtes, communautés de communes et communes indépendantes : Communes de Bazet, de Gavarnie, de Gèdre, Communauté de Communes du Canton d'Ossun, des Côteaux de l'Arros, de Batsurguère, de Gespe Adour Alaric, de la Haute-Bigorre, du Pays de Lourdes, du Pays Toy, Syndicat Intercommunal de la Haute Vallée de l'Adour, SIRTOM de la vallée d'Argelès-Gazost, SIROM de Lourdes-Est, SMECTOM du plateau de Lannemezan, des Nestes et des Côteaux, SYndicat Mixte de l'Agglomération Tarbaise et Val d'Adour Environnement.

Le présent rapport reprend l'essentiel de l'activité du SMTD65, pour l'année 2010.

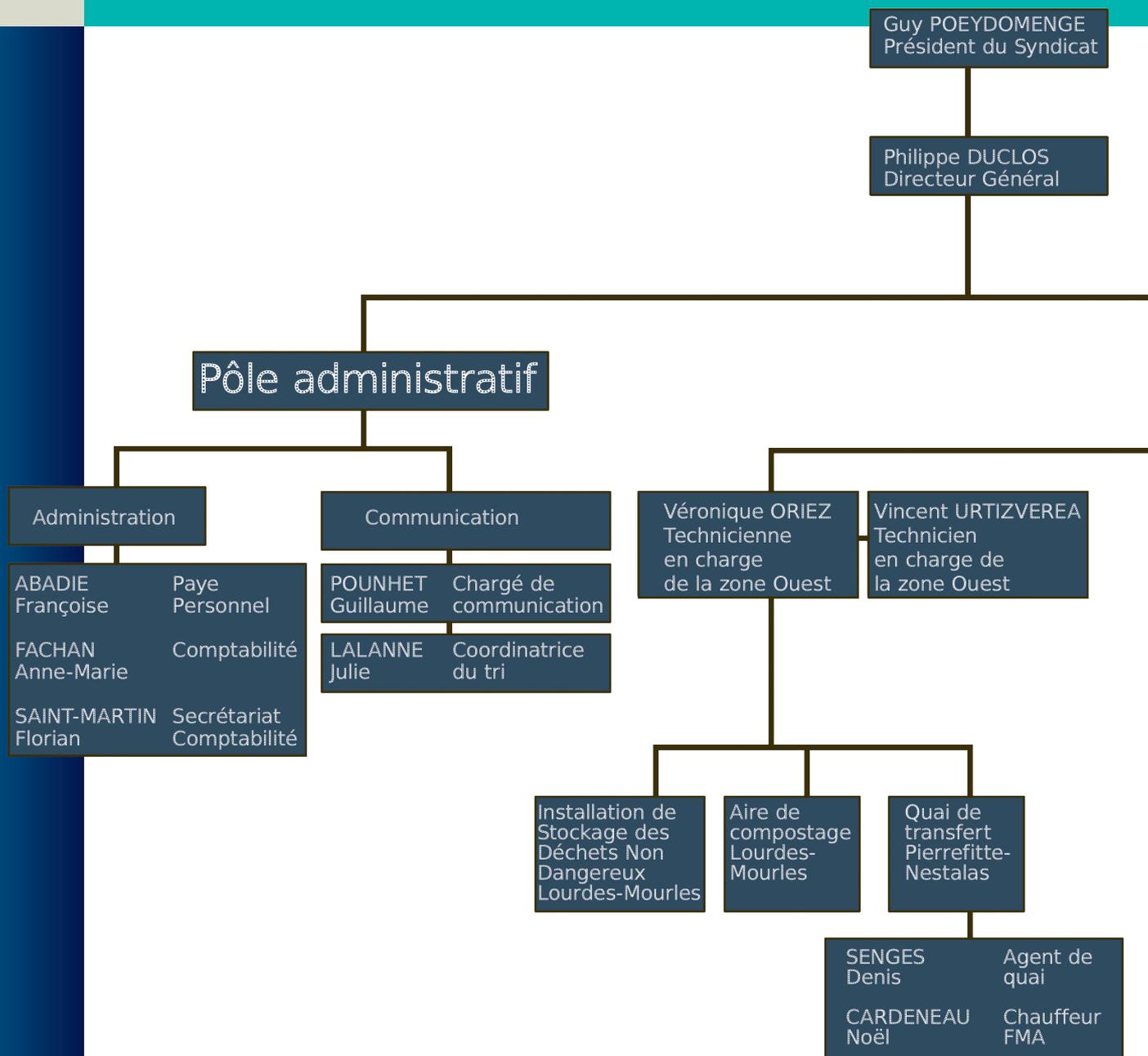
Le socle commun à toutes les structures membres du SMTD65 est composé du traitement des ordures ménagères et déchets assimilés, du tri des déchets issus de la collecte sélective, du traitement des déchets verts et, enfin, des opérations de transfert et de transport secondaire qui s'y rapportent.

Seul l'ancien SMTA a transféré le traitement des déchets issus des déchèteries.

**POPULATION DÉPARTEMENTALE : 237 127 HABITANTS.
POPULATION DU SYNDICAT : 230 783 HABITANTS.**

Personnel et organisation interne

Janvier 2011



Pôle technique

Eric LAPLACE
Technicien
en charge de
la zone Est

Daniel LOUBET
Responsable d'exploitation

Jean-Michel VIAU
Responsable d'exploitation

Installation de
Stockage des
Déchets Non
Dangereux
Capvern

Aire de
compostage
Capvern

Quais de
transfert
Capvern,
Bordères-Louron
Grézian

Centre de tri
Capvern

ABADIE Jean-Luc	Chauffeur compacteur
LARRALDE Sandrine	Pesées pont bascule, ménage
RUMEAU Ghislain	Entretien espaces verts, conteneurs
VEDERE François	Entretien site
VERDIER Philippe	Lixiviats/Réseau maintenance
VERGE Pierre	Espaces verts

ABADIE Gilbert	Exploitation Déchets verts
-------------------	-------------------------------

CAZENTRE Arnaud	Chauffeur polybenne
LARROUY Jean-François	Chauffeur FMA
VERDIER Laurent	Chauffeur remplaçant

ABADIE Marguerite	Opératrice du tri
BEAUPUY Serge	Alimentation trémie
DARIA Sandrine	Opératrice du tri
DUMESTRE Delphine	Opératrice du tri
DUPUY Philippe	Opérateur du tri
GHIRARDI Gilbert	Opérateur du tri
LACOSTE Richard	Opérateur du tri
OCHOA Ludovic	Opérateur du tri
PUYAU Jean-Pierre	Opérateur du tri
SALUDAS Fabienne	Opératrice du tri
VUGARDA Véronique	Opératrice du tri

Les données techniques

Les Quais de transfert des déchets

Plusieurs territoires, au vu de leurs distances par rapport aux sites de traitement, doivent faire transiter leurs déchets, Ordures Ménagères résiduelles (OMr) et/ou produits issus des Collectes Sélectives (CS), par des centres de transfert. Les véhicules de collecte y déposent leurs contenus dans de grandes bennes à Fond Mouvant Alternatif (FMA) ou bennes de 20 à 30 mètres cubes. Ces bennes sont ensuite transportées vers les centres de tri (Capvern, Tarbes), de valorisation (Toulouse) ou de traitement de déchets ultimes (Lourdes Mourles, Capvern, Liéoux, Bénac).

Cinq territoires sont ainsi desservis :

- * Vic en Bigorre,
- * Capvern
- * Bordères Louron,
- * Grézian,
- * Pierrefitte Nestalas.

PIERREFITTE-NESTALAS

L'exploitation du site est réalisée en régie depuis le 1er mai 2009. Cette exploitation fait travailler 2 personnes (1 agent de quai et un chauffeur)



Les ordures ménagères sont évacuées en FMA vers le site de stockage de Lourdes-Mourles.

L'évacuation des bennes de collecte sélective est réalisée par la société SOARES. Ces déchets sont dirigés vers le centre de tri de Tarbes.

Suivi administratif et réglementaire :

- Inspection DREAL le 8 avril 2010

Principaux travaux réalisés en 2010 par le SMTD65 :

- Rehausse des quais suite à la modification des véhicules de collecte du SIRTOM d'Argelès.

Tonnages :

- 7 100 T de déchets réceptionnés dont :
88,70% d'OM (6 298 T)
11,30% de collecte sélective (802 T)

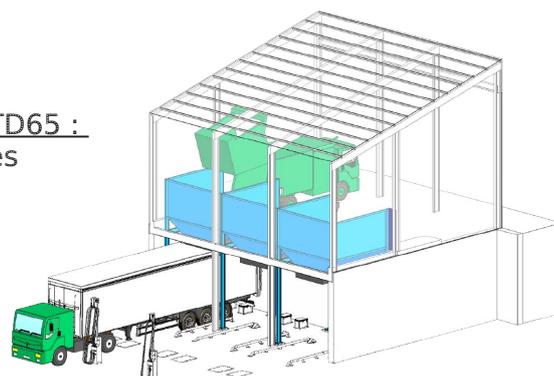
- Répartition des 6298 T d'OM :

72,78 % d'OM provenant du SIRTOM de la Vallée d'Argelès
23,12% d'OM provenant de la CC du Pays Toy
2,03% d'OM provenant de Gèdre
2,07% d'OM provenant de Gavarnie

- Répartition des 802 t de collecte sélective :

76,41 % de collecte sélective provenant du SIRTOM de la Vallée d'Argelès
23,59% de collecte sélective provenant de la CC du Pays Toy

Elle a coûté, en prestation, 162 430,25 € TTC en 2010, soit 22,61 € TTC/T.



VIC-EN-BIGORRE

Il est exploité en régie par le syndicat Val d'Adour Environnement, collectivité membre du syndicat, qui réalise cette prestation pour le compte du SMTD65 dans le cadre d'une convention.

Les OMr sont évacuées vers le centre de stockage de Bénac, les papiers vers le centre de valorisation de Paprec à Pau et les emballages vers le centre de tri de Capvern.

Cette installation fait travailler 1 personne.

Il a coûté, en prestation, 104 017,74 € TTC en 2010, soit 12,14 € TTC/T d'OMr, de papiers et d'emballages.



Type de déchets	Poids
Ordures ménagères résiduelles	6 405,06 T
Papiers recyclables	489,78 T
Emballages	445,98 T

GRÉZIAN ET BORDÈRES-LOURON

Les OMr et la Collecte sélective sont évacuées vers le centre de Capvern.

Ces exploitations font travailler 2 personnes dont 1 chauffeur.

Tonnage global Bordères-Louron et Grézian :
3 597 Tonnes, dont 242,36 Tonnes de collecte sélective des emballages.

Le quai de Grézian est exploité en régie par le SMTD65.

Tonnages : OMr : 2 774 tonnes

Le quai de Bordères-Louron est exploité en régie par le SMTD65.

Tonnages : 823 tonnes



CAPVERN

Il est exploité en régie par le SMTD65

Les 12 074 T d'OMr sont évacuées vers le centre de stockage de Liéoux (SIVOM de Saint-Gaudens, Montréjeau, Aspin).

Cette installation fait travailler 3 personnes (1 agent d'accueil et 2 chauffeurs)

Le site dispose de 3 quais de vidage, chacun doté d'une remorque FMA.

Ce quai reçoit les ordures ménagères de l'ensemble de la zone est du département.

Il a coûté à l'usager, 310 706,44 € TTC en 2010, soit 25,97 € TTC/T d'OMr.



Les données techniques

Centres de tri

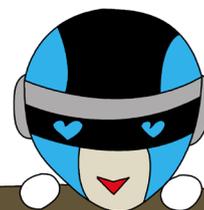
Deux centres de tri, respectivement à Tarbes et à Capvern, traitent les déchets valorisables issus de la Collecte Sélective (CS) du SMTD65 sur le département (Les communes de Gèdre et Gavarnie n'ont pas mis en place la collecte sélective en 2010).

Un autre centre, à Pau, valorise les papiers du Val d'Adour Environnement (489,78 T/an).

Les papiers et emballages sont portés soit directement en bennes de collecte soit par gros porteurs (camions polybennes et FMA) après transit par les centres de transfert.

En fonction des choix effectués par chaque collectivité en matière de collecte, les déchets sont portés en mélange papiers et emballages (monoflux) soit en biflux (papiers et emballages séparés). Ils sont portés en vrac ou en sacs, toujours en fonction des choix de contenants faits en amont.

Ces centres permettent de trier les grandes familles de matériaux : acier, aluminium, cartons, papiers, briques alimentaires (composites) et plastiques (flacons, bouteilles, films) de façon essentiellement manuelle sur un tapis roulant ; une partie mécanisée est réalisée pour ouvrir les sacs à l'entrée (Tarbes) et séparer l'acier de l'aluminium. Ces matériaux, une fois mis en balles, sont évacués vers des centres de valorisation des déchets.





TARBES

Ce centre est la propriété de la société ONYX, groupe Véolia, qui en assure l'exploitation.

Le SMTD65 est lié à cette société par un marché de prestation de services, signé en 2008, reconductible annuellement et de façon expresse, et ce jusqu'au 31 décembre 2011.

Les produits triés en 2010 sont :

- les déchets d'emballages : CCCO, CCHB (porte à porte), SYMAT, CC. Batsurguère, SIROM Lourdes-est, Bazet, SMECTOM.
- les déchets en mélange (emballages + papiers) : CCHB (apport volontaire), CCPL, SIRTOM Argelès, CCPT, SMECTOM.

Les tonnages globaux sont les suivants* :

- 3 081,99 tonnes d'emballages
 - 2 206,13 tonnes d'emballages et papiers en mélange.
- (*Vous trouverez en annexe les tonnages par collectivité pour 2009 et 2010.)

Cette exploitation fait travailler 24 personnes.

Elle a coûté 2 157 749,07 € TTC en 2010
soit 328,83 €/T d'emballages et papiers à trier.

Un contrat de rachat du flux papier lie le SMTD65 à l'entreprise ONYX.

Les recettes ont représenté 276 452,59 € en 2010.

CAPVERN

Ce centre est exploité en régie par le SMTD65.

Y sont triés les emballages et papiers issus du SMECTOM du Plateau de Lannemezan, des Nestes et des Coteaux, de la Communauté de Communes (CC) des Coteaux de l'Arros, de la CC Haute Bigorre (apport volontaire) , du SIHVA et du Val d'Adour Environnement.

Les tonnages globaux sont les suivants : 505,8 Tonnes (T) d'emballages et 1 901,94 T d'emballages et papiers en mélange. Vous trouverez en annexe les tonnages par collectivité pour 2009 et 2010.

Cette installation fait travailler 12 personnes dont 8 ont été stagiaires en 2010, intégrant ainsi la Fonction publique territoriale.

Elle a coûté 665 278,50 € TTC en 2010
soit 225,44 € TTC/T entrantes.



Les données techniques

Zoom sur les taux de refus

+3,1 % de produits recyclés en 2010

En fonction des collectivités, 12 à 18 caractérisations sont réalisées au cours de l'année.

Ces caractérisations permettent de définir le pourcentage de chaque matériau trié, ainsi que le taux de refus, c'est à dire le tonnage qui repart, après tri, en casier de stockage des ordures ménagères (enfouissement).

Zone centre	Bazet	CCCO	CC Gespe Adour Alaric	CCHB	SIHVA	SYMAT	VAE
2008	13,6 %	14,1 %	17,61 %	14,6 %	13,08 %	17 %	19,54 %
2009	13,17 %	10,51 %	24,31 %	11,87 %	16,04 %	17,35 %	21,19 %
Evolution	- 0,43 %	- 3,59 %	+ 6,69 %	- 2,73 %	+ 2,96 %	+ 0,35 %	+ 1,65 %

Zone Sud Ouest	Co.com. Pays de Lourdes	SIRTOM de la vallée d'Argelès	SIROM de Lourdes-Est	Co.com. de Batsurguère	Co.com. du Pays TOY
2009	14,8 %	12,4 %	10,35 %	6,59 %	17,33 %
2010	16,8 %	8,58 %	11,84 %	9,88 %	12,57 %
Evolution	+ 2 %	- 3,8 %	+1,9 %	+ 3,29 %	- 4,76 %

Zone Est	CC Côteaux de l'Arros	SMECTOM
2008	7,7 %	13,72 %
2009	11,57 %	13,32 %
Évolution	+ 3,87 %	- 0,4 %

16 750 Tonnes d'emballages valorisées (+ papier) en 2010



Aires de compostage

Le traitement des déchets verts fait partie du socle commun des collectivités membres du SMTD65.

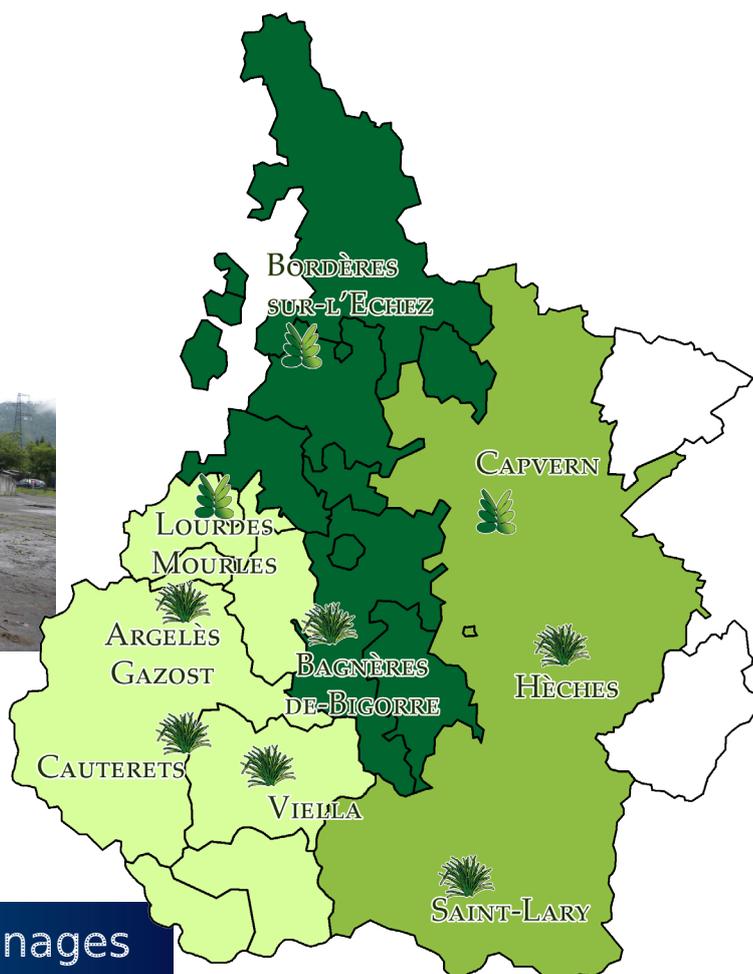
Ils sont issus de collectes en déchèteries et/ou d'apports directs sur les aires de traitement. Ils sont majoritairement produits par les ménages (= déchets verts mutualisés) mais peuvent également être issus de l'activité des services municipaux (= déchets verts non mutualisés), voire de professionnels.

Tous ces déchets verts sont traités, à minima, par broyage. La plupart d'entre eux sont ensuite compostés sur des aires de compostage, publiques et/ou privées.

Le compost est utilisé par l'agriculture en grande majorité et par les particuliers qui peuvent se procurer du compost soit en déchèteries soit directement sur les aires de traitement.

Sur le territoire du SMTD65, on dénombre ainsi sept aires de broyage (Argelès Gazost, Cauterets, Viella, Saint Lary, Bagnères de Bigorre, Hèches et Vic en Bigorre) et trois aires de compostage (Bordères sur l'Echez, Capvern et Lourdes Mourles).

En terme de perspective, le site de Capvern va être agrandi et amélioré en 2011. Un dossier au titre des installations classées sera instruit à cet effet.



diminution de 29,27 % des tonnages

15 040 tonnes traitées en 2009

11 634,16 tonnes traitées en 2010

Les données techniques

Aires de compostage

LOURDES-MOURLES

Ce site, propriété du SMTD est exploité par un prestataire privé, la société SITA SUD Ouest depuis le 1er mai 2009, à l'exception des prestations de criblage et de broyage.

1 489,30 Tonnes de déchets verts ont été traitées sur le site en 2010.

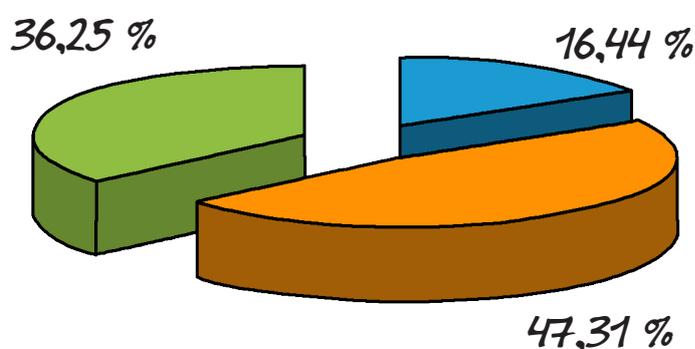
L'exploitation de cette installation ainsi que celle du centre de stockage de Lourdes font travailler 4 personnes

Principaux travaux réalisés en 2010 par le SMTD65 :

- Mise en place d'un filtre à charbon actif pour le traitement des lixiviats de la plate-forme.

Principaux travaux réalisés en 2010 par SITA SUD OUEST :

- Curage du bassin de la plateforme.



Déchets verts des professionnels



Déchets verts des collectivités mutualisés



Déchets verts des collectivités non mutualisés



CAPVERN

1 379 Tonnes de déchets verts réceptionnés en 2010.

Ce site est exploité en régie par le SMTD65.

Principaux événements survenus sur la plate-forme de compostage :

Compte tenu de la création en cours de la future aire de co-compostage, aucun investissement n'a été réalisé sur l'aire existante.

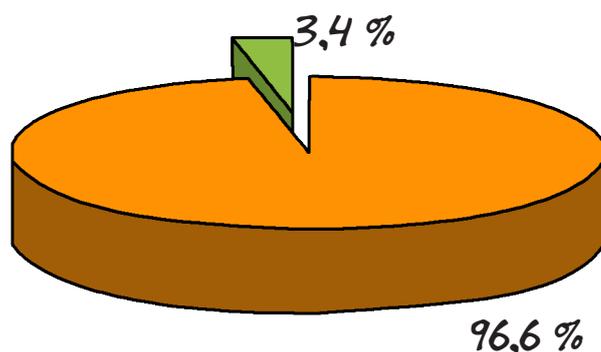
Le projet en quelques chiffres :

- 2500T/an de capacité de traitement
- 3100 m² de superficie
- dalle béton de 1040 m²
- mise en place d'un réseau d'insufflation d'air.

Dépenses de fonctionnement : 193 007,83 €*

Soit 40,35 €/TTC de déchets verts.

Cette exploitation fait travailler 2 personnes.



Déchets verts des professionnels



Déchets verts déchèteries (Capvern et Trie)



BORDÈRES-SUR-L'ECHEZ

Ce site est propriété de la société ROM, prestataire privé qui en assure l'exploitation.

Le SMTD65 est lié à cette entreprise par un marché de prestation de service passé en juillet 2009, reconductible par reconduction expresse, par période d'un an sans pouvoir excéder le 31 décembre 2011.

Tonnages : 11 476,56 Tonnes de déchets verts.

Principaux événements : L'entreprise ROM, a été vendue à l'automne 2009 à la société ECOSYS.

Cette exploitation fait travailler 10 personnes.

Elle a coûté 454 138,23 € TTC en 2009, soit 36,28 € TTC/T de déchets verts.

Les données techniques

Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

Dans notre département les déchets non dangereux sont enfouis dans des Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND).

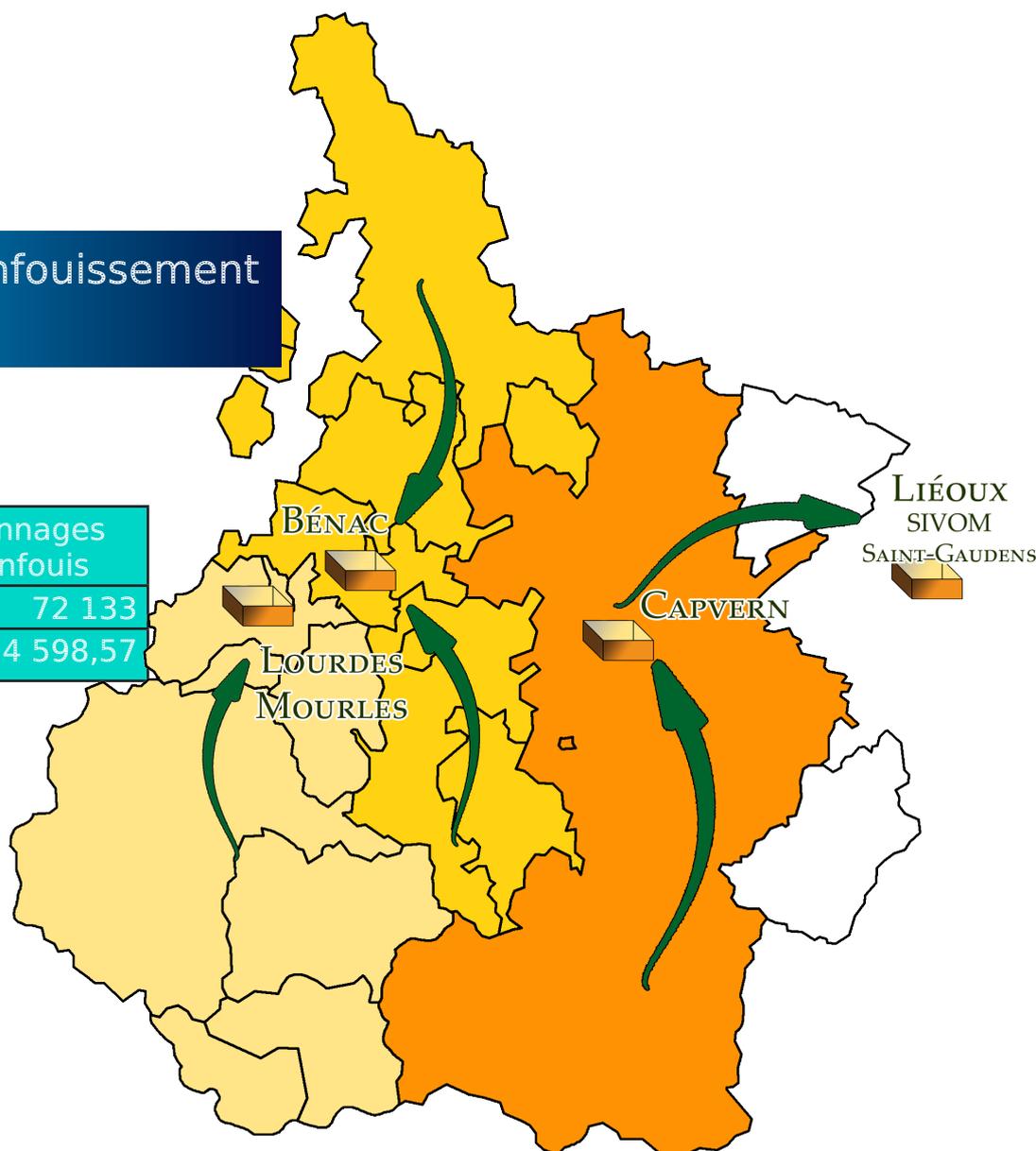
Ces déchets sont constitués des ordures ménagères, des encombrants non valorisables des déchèteries, des refus des centres de tri, des déchets des services municipaux et autres déchets assimilés aux ordures ménagères (Déchets Industriels Banals ...). Ils sont appelés « déchets résiduels » au sens où ils ne peuvent, en fonction des conditions techniques et économiques du moment, être valorisés.

Ce terme est apparu dans la loi « déchets » et, à compter de juillet 2009, les anciens « Centres de Stockage des Déchets Ultimes » (CSDU) devaient correspondre à de nouvelles normes, notamment en terme d'étanchéité des casiers de l'installation.

Ainsi en 2010, sur notre département, nous avons trois ISDND : Bénac, Capvern et Lourdes Mourles.

+ 3,3% d'enfouissement en 2010

	Tonnages enfouis
2009	72 133
2010	74 598,57



LOURDES-MOURLES

Le site, propriété du SMTD65, est exploité par la société SITA SUD-Ouest depuis le 1er mai 2009.

Fin d'exploitation : 31 décembre 2011
4 personnes travaillent sur ce site ainsi que sur l'aire de compostage
Capacité restante au 01/01/2011 : 36 740 m³

Suivi administratif et réglementaire :

- Inspection DREAL le 25 février 2010
- CLIS le 16/11/2010

Tonnages :

- 17 661,80 T d'OM
- 1 985,06 T d'encombrants de déchèteries
- 305,18 T de déchets des services municipaux

TOTAL : 19 997,04 Tonnes

Principaux évènements sur 2010 :

- 64 313 m³ de lixiviats produits dont 94% ont été traités sur site et 6% ont été externalisés vers des stations d'épuration.
- 21/10/10 : incendie sur le casier en exploitation : intervention des pompiers et maîtrise des flammes par de la mousse.
- Novembre 2010 : vidage des déchets par la partie haute du site

Principaux travaux réalisés en 2010 par le SMTD65 :

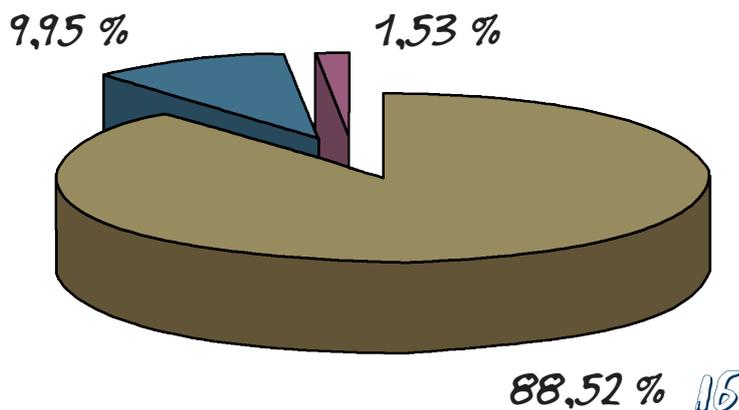
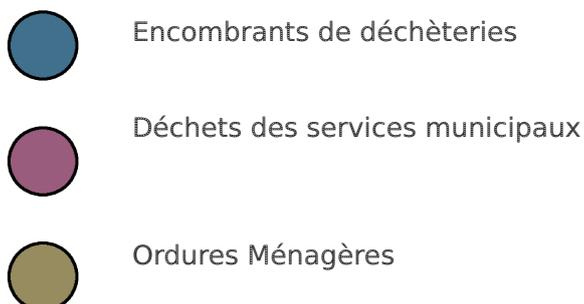
- Démontage et évacuation du broyeur présent dans le bâtiment.
- Amélioration du réseau de captage des lixiviats et mise en place de débimètres.
- Travaux d'étanchéité du talus du casier C.
- Réfection de la voirie.

Principaux travaux réalisés en 2010 par SITA SUD OUEST :

- Mise en place de puits de captage de biogaz sur le casier D.
- Déplacement du quai de déchargement.

Principales études réalisées en 2010 :

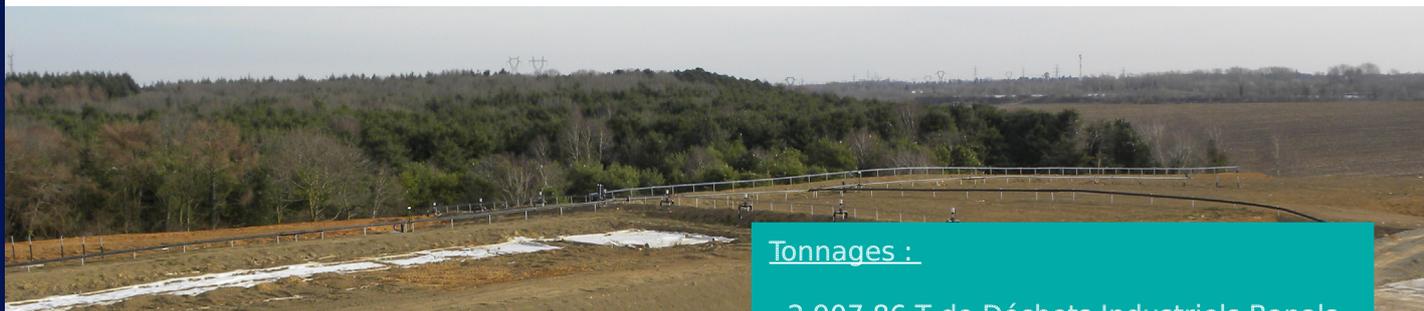
- Étude ATEX : définition et classement des zones à risque d'explosion.
- Étude AMIANTE (bâtiment de l'ancien broyeur)
- Étude sur la modification des normes de rejets dans le milieu récepteur suite à une mise en demeure préfectorale.



88,52 % 16

Les données techniques

Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux



CAPVERN

Tonnages :

- 2 907,86 T de Déchets Industriels Banals
- 1 492,96 T d'encombrants de déchèteries
- 320,56 T de refus du centre de tri

TOTAL : 4 721,38 Tonnes

Ce site est exploité en régie par le SMTD65, pour les seuls encombrants de déchèteries, refus du centre de tri.

Depuis le 1er février 2010, le traitement des 12 073,37 Tonnes d'ordures ménagères produites sur le territoire du SPECTOM est externalisé sur le site Liéoux en Haute-Garonne.

Cette installation fait travailler 7 personnes.

Le nouveau casier (refus du centre de tri, les encombrants de déchèteries ainsi que les déchets industriels des professionnels de l'est du département) a démarré son activité en février 2010.

Capacité de stockage : 50 000 m₃ pour une durée d'exploitation de 10 ans à raison de 5 000 T/an.
Coût de l'opération : 1,1 M€

L'exploitation a coûté 727 720,95 € TTC en 2010 tous déchets confondus, soit 85,78 € TTC/T de déchets enfouis sur le site (encombrants de déchèteries et les déchets professionnels). La TGAP s'élève à 20 €/T. Cette taxe est prélevée par le SMTD65 et reversée intégralement au budget de l'État.



Principaux événements et investissements :

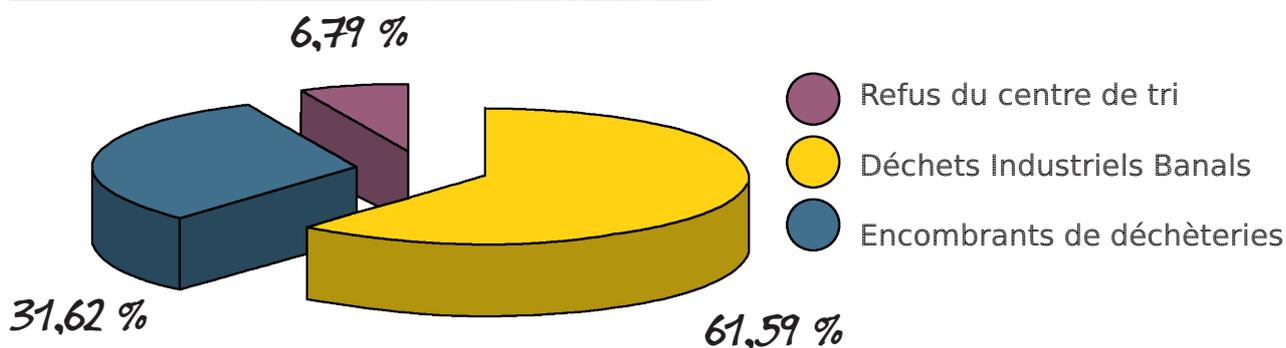
- Mise en service du système de ré-injection des lixiviats dans le casier 2.
- Mise en oeuvre de terres de recouvrement (3 788,3 T).
- Réhabilitation du casier N°2 avec la mise en place d'une couverture étanche.
- Travaux de voirie, rénovation du contournement de l'ancienne décharge à l'Est.

Dépenses de fonctionnement :

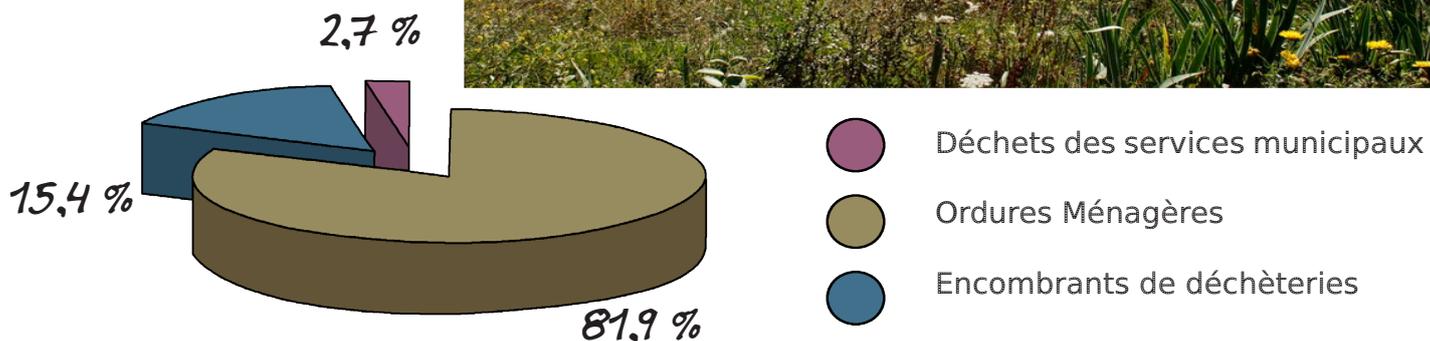
1 833 816 €

Prix à la tonne traitée : 85,78 €

* Les sommes affichés sont considérées hors taxes.



BÉNAC



Ce site est un site privé, exploité par la société SOVAL, groupe Véolia, avec laquelle le SMTD65 a signé un marché de prestation de services en avril 2008 pour une durée de cinq ans.

Tonnages : le site a accueilli en 2010, provenant du SMTD65 :

- 40 870,63 Tonnes d'OMr,
 - 7 669,10 T d'encombrants et
 - 1 340,42 T de déchets des services municipaux
- soit au total : 49 880,15 T de déchets résiduels.

Il accueille également les déchets des professionnels collectés sur le département.

Cette installation fait travailler 7 personnes.

Cette prestation a coûté, au SMTD65, 4 704 206,17 € TTC en 2010, tous déchets confondus, soit 94,37 € TTC/T de déchets enfouis,

TGAP à 17 € HT/T incluse ; la TGAP est moindre que sur les autres sites car l'ISDND de Bénac est certifié ISO 14 001.



Les données techniques

Déchèteries

Lors de la création du SMTD65, en 2007, seul l'ancien syndicat SMTAdour avait la compétence « traitement des déchets issus des déchèteries ». Le SMTD65 l'a donc récupérée et assure le traitement des déchets des seules déchèteries : de la CCCO, de la CCHB, du SIHVA, du SYMAT et du VAE.

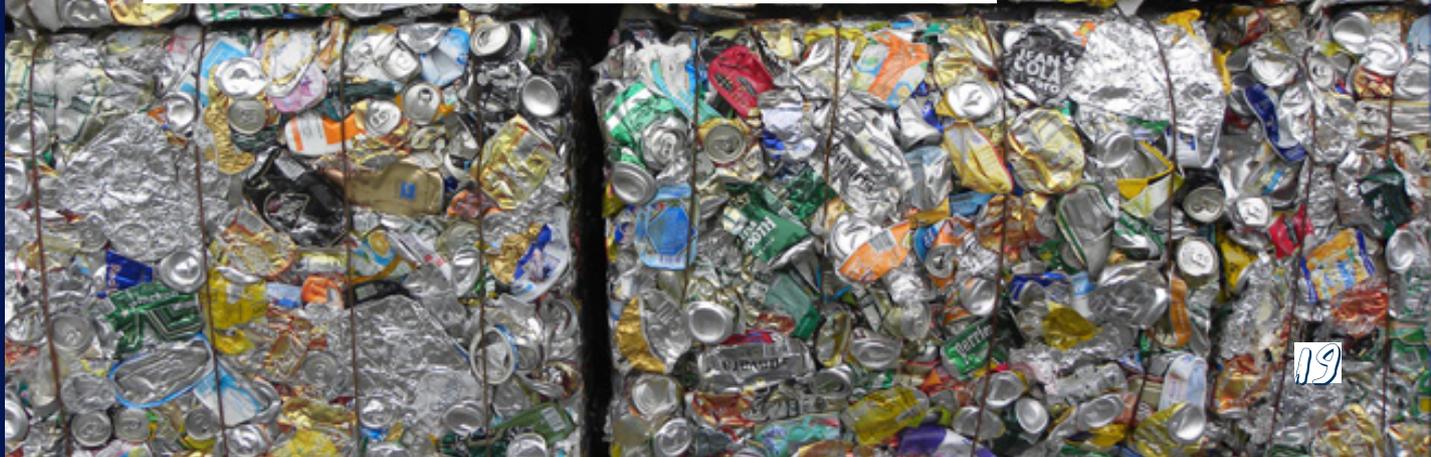
Vous trouverez ci-dessous la liste complète des déchets admis et des prestataires qui les valorisent et/ou les traitent selon leur nature.

Tonnages : les tonnages par type de matériau et par structure sont indiqués en annexe ainsi que les coûts globaux.

En sus, sur la commune de Tarbes, il existe une collecte de cartons auprès des commerçants de l'hyper centre ; ils sont acheminés en vue de leur valorisation chez LIE (65). Le tonnage de cartons est de 197,64 Tonnes en 2010 pour 223,55 Tonnes en 2009.

Le traitement de ces déchets a coûté, recettes des papiers, cartons, batteries et ferrailles déduites, 1 137 540,11 € TTC.

Les perspectives, en déchèteries, sont de travailler en commun (structures de collecte membres), afin d'améliorer certaines filières et de pouvoir les étudier globalement, comme par exemple, la collecte et le traitement des textiles.



**DIMINUTION DE 18,5% DES
TONNAGES COLLECTÉS**

**2009 : 19 525 TONNES
2010 : 15 913,46 TONNES**

Souches : Elles sont traitées sur l'aire de compostage de Bordères sur l'Echez, par la société ECOSYS.

Bois : Issu de la CCHB, du SYMAT et du VAE, il est stocké et trié par la société LIE et enfin valorisé.

Flacons plastiques : Ils sont, comme les emballages issus des collectes en porte à porte, triés en centre de tri par la SEML du Confluent (47) puis mis en balles et valorisés par la filière plastique (Valorplast).

Le SYMAT a arrêté la collecte sur ses déchèteries depuis 2009.

Huiles de friture : Elles sont traitées par l'entreprise Sud-Récupération (31) en vue d'une valorisation énergétique par incinération.

Huiles de vidange : Elles sont traitées par une société départementale agréée, la Sevia ; elles sont recyclées.

Textiles : Ils sont triés puis valorisés par la société Frip'Fringues (65).

Gravats : Les gravats de la CCCO et du SYMAT sont stockés, par la société SO-CARL, à Aureilhan pour réhabiliter une ancienne gravière.

Ferrailles et batteries : Les batteries sont stockées et triées en vue de leur valorisation par la société AFM recyclage.

Depuis mi-juillet 2006, les ferrailles sont stockées et triées en vue de leur valorisation par la société Chanfrau.

Papiers et cartons : Les papiers (CCHB, SIHVA et SYMAT) sont stockés puis mis en balles par la société ONYX et valorisés en papeteries.

Les papiers (VAE) sont stockés puis mis en balles par la société PAPREC et valorisés en papeteries.

Les cartons sont stockés puis mis en balles par la société LIE et valorisés en papeteries.

Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques (D3E) : Ils sont stockés par la société TRIADE Électronique qui les trie et les valorise ; seule la CCHB organise cette collecte et accepte deux catégories : écrans et non écrans. De plus en plus de déchèteries, notamment celles du SYMAT en 2010, ont signé un contrat de collecte et reprise avec les sociétés agréées créées depuis l'éco-taxe mise en place sur ces équipements neufs.

Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) : Il s'agit surtout des piles et peintures mais aussi des solvants, produits phytosanitaires...

Ils sont triés, stockés puis traités par la société PSI.

La majorité des produits est incinérée en tant que déchets spéciaux et donc valorisée énergétiquement ; l'amiante est stockée en casier étanche par la société PSI (65), les néons sont essentiellement recyclés. Les piles sont valorisées par la société Corépile. Les DASRI sont traités par l'entreprise MEDISITA (33).

Les données techniques

Coordination du tri

LE CONTRAT DÉPARTEMENTAL



Le SMTD 65 a signé un Contrat Programme de Durée (CPD) Barème D avec Eco Emballages sur la période 2010-2014. Le contrat a pour objet de régir les relations entre Eco Emballages et le SMTD 65, afin de développer un **programme de collecte sélective** pour les déchets d'emballages ménagers. Le SMTD 65 est l'unique responsable de l'application du contrat vis-à-vis d'Eco Emballages.

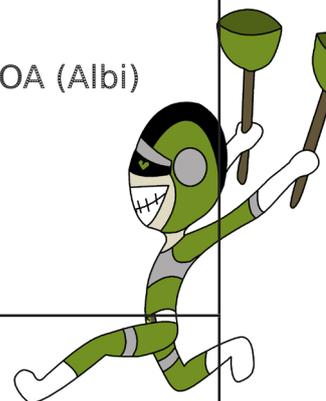
Les Hautes-Pyrénées sont passées de treize à un seul et unique contrat. Cette départementalisation s'est établie aux regards de l'augmentation de l'enveloppe des soutiens financiers d'Eco Emballages. Eco Emballages estime à 350 000 euros les soutiens supplémentaires versés annuellement, du fait du nouveau contrat.

Ce contrat décrit le mode de **collecte sélective** et définit les objectifs pour le territoire des Hautes-Pyrénées, ainsi que l'ensemble des modalités et notamment celles concernant la reprise des matériaux triés et le dispositif des soutiens financiers.

Reprise des matériaux triés et repreneurs : Pour assurer l'enlèvement et le recyclage des emballages, tout en adaptant les modalités de reprise des matériaux à un marché de plus en plus ouvert au niveau Européen, Eco Emballages fait évoluer son système de reprise autour de plusieurs options. Le tableau ci-dessous se propose de résumer celles choisies par le SMTD 65.

MATÉRIAU	CONTRAT, REPRISSE, SPÉCIFICITÉ	REPRENEUR
Acier aluminium	Contrat : Reprise garantie. Reprise proposée : Repreneur chargé sur proposition des fédérations professionnelles (FNADE* et FEDEREC*), de reprendre, recycler ou faire recycler les tonnes triées du SMTD 65. Matériaux : ils suivent un cahier de clauses signé entre Eco Emballages et les fédérations. Prix : Variable et fixation d'un prix plancher sur la durée.	VEOLIA
Cartons (EMR*) Briques (ELA*)	Spécificités du dispositif : Conditions de reprise financières différentes selon le territoire et le repreneur. Pas de mutualisation et d'unicité de prix.	PAPREC
Flaconnages plastiques	Spécificités du dispositif : Conditions de reprise financières différentes selon le territoire et le repreneur. Pas de mutualisation et d'unicité de prix.	LIE
VERRE	Contrat : Garantie de reprise. Reprise désignée : Repreneur chargé par la filière de la reprise, de la valorisation et du recyclage des tonnes triées du SMTD 65. Matériaux : ils suivent un niveau de qualité décrit par les Prescriptions Techniques Minimales (PTM). Prix : il est fixé nationalement et sur la durée. La référence est le prix du calcin auquel on retranche son coût d'élaboration et la mise en œuvre des voies alternatives de recyclages. Spécificités du dispositif : - égalité de traitement pour l'ensemble des collectivités (principe de solidarité : conditions financières de reprise identiques quel que soit le territoire), - engagement de reprise et sécurité financière proposés par les industriels, - interlocuteur unique (Eco Emballages).	VOA (Albi)

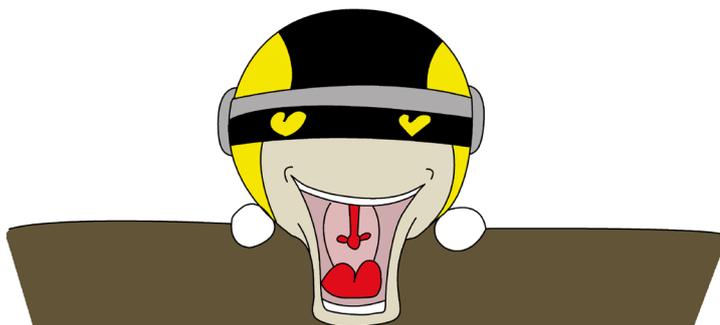
- * EMR : Emballages Ménagers Recyclables (soit cartons et cartonnets).
- * ELA : Emballages Liquides Alimentaires (soit les briques alimentaires).
- * FNADE : Fédération Nationale de la Dépollution et de l'Environnement.
- * FEDEREC : Fédération de la récupération du recyclage et de la valorisation.



Recettes des matériaux triés : Le SMTD 65 perçoit la rémunération de la reprise des matériaux. Ces recettes sont déduites du coût de tri des installations et en conséquence déduites des **contributions financières**. Ces dernières sont payées par les collectivités adhérentes et versées trimestriellement au SMTD 65.

Statutairement le SMTD 65 ne possède pas la compétence « verre ». Par conséquent, les recettes trimestrielles sont reversées directement, aux collectivités adhérentes, par le SMTD 65.

Dispositif des soutiens financiers : Le 30 décembre 2004, Eco Emballages a été agréé par les pouvoirs publics pour contribuer à assurer la prise en charge et le recyclage des **déchets d'emballage ménagers**. Cet agrément, lui confère le droit de percevoir la taxe payée par les producteurs d'emballages pour le traitement de ces derniers et de la reverser aux collectivités sous la forme de soutiens financiers.



Types de soutiens pour lesquels le SMTD 65 est éligible	Types de soutiens pour lesquels le SMTD 65 n'est pas encore éligible
Soutien à la tonne triée et à la caractérisation Majoration à la performance globale, à l'habitat vertical et rural dispersé Soutien à l'optimisation Soutien aux ambassadeurs et coordinateurs du tri Soutien à la communication	Soutien au compostage des papiers et cartons d'emballages ménagers Soutien à la méthanisation des emballages ménagers

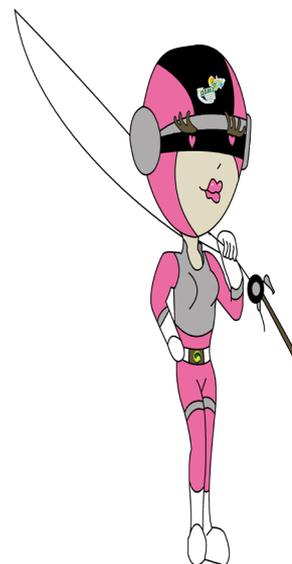
Barème : Le contrat départemental est soumis au barème D. Ce dernier définit les modes de calcul du système des soutiens Eco Emballages et fixe de nouveaux enjeux par rapport aux précédents (A, B et C) :

- Installer un principe d'incitation avec une moindre progressivité des soutiens afin d'optimiser, gérer et pérenniser le système des soutiens.
- Renforcer l'effort sur la communication et pérenniser le geste de tri.
- Apporter un accompagnement à l'optimisation et à la formation.

Actuellement, **le barème E** vient d'être négocié au niveau national.
 Remarque : La CCCO et le SYMAT reçoivent une compensation du fait de leur passage du barème C au barème D



Depuis le 14 juin 2010, **Julie Lalanne** a été recrutée en qualité de coordinatrice du tri. Elle assure le suivi du contrat Eco-Emballages et anime le tout nouveau réseau d'ambassadeurs du tri du département.



LEXIQUE

AV : collecte en Apport Volontaire

BOAMP : Bulletin Officiel des Annonces pour les Marchés Publics

CS : Collecte Sélective

CSDU : Centre de Stockage des Déchets Ultimes

DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux, déchets produits par les personnes en auto médication

DIB : Déchets Industriels Banals

D3E OU DEEE : Déchets d'Équipements Electroniques et Electriques en fin de vie

DMS : Déchets Ménagers Spéciaux, déchets dangereux des ménages : peintures, piles ...

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

ISDND : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

JOUE : Journal Officiel de l'Union Européenne

LIXIVIATS : eaux résultant de la percolation de l'eau de pluie à travers les déchets

MAPA : Marché A Procédure Adaptée

OM : Ordures Ménagères

OMR : Ordures Ménagères résiduelles

OSMOSE INVERSE : procédé de traitement par filtration membranaire, utilisation du principe de pression osmotique

PDEDMA : Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés

PDEDBTP : Plan Départemental d'Élimination des Déchets du Bâtiment et Travaux Publics

PEHD : Poly Ethylène Haute Densité

PET : Poly EThylène

PP : collecte en Porte à Porte

SMTD 65 : Syndicat Mixte départemental de Traitement des Déchets des Hautes-Pyrénées

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

RÉGULARISATION DES COTISATION DE JANVIER À DECEMBRE 2010

Commune de Bazet	Commune de Gavarnie	Commune de Gèdre	Co. Com. de Batsurguère	Co. Com. du canton d'Ossun	Co. Com. des côteaux de l'Arros
- 1 669,08 €	- 2 440,89 €	- 147,41 €	+ 937,93 €	+ 12 035,89 €	+ 1 718,60 €
Co. Com. Gespe Adour Alaric	Co. Com. de la Haute-Bigorre	Co. Com. du Pays de Lourdes	Co. Com. du Pays Toy	Syndicat Inter-communal de la Haute-Vallée de l'Adour	SIRTOM de la Vallée d'Arge-lès-Gazost
+ 10 291,16 €	+ 30 306,64 €	- 104 318,85 €	- 6 637,82 €	- 3 564,38 €	- 11 594,58 €
SIROM de Lourdes-Est	SMECTOM du Plateau de Lannemezan, des Nestes et des Côteaux	SYMAT	Val d'Adour Environnement	TOTAL	
- 1 627,15 €	- 46 244,35 €	- 27 261,36 €	+ 6 531,48 €	- 143 684,14 €	

COMPTE ADMINISTRATIF 2010

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recette	A : Prévisions budgétaires B : Titres recettes émis C : Reste à réaliser	8 862 644,00 7 592 700,15	17 035 249,00 15 209 281,23	25 897 893 22 801 981,38
Dépense	D : Autorisations budgétaires E : Engagements F : Mandats émis G : Dépenses engagées non mandatées	8 862 644,00 4 437 356,85	17 035 249,00 306 875,57	25 897 893 19 744 232,42
Résultat de l'exercice	(H=B-) Excédent (I=F-B) Déficit Reste à réaliser (J=C-G) Excédent (K=G-C) Déficit	3 155 343,30	97 594,34	3 057 748,96
Résultat reporté	L : Excédent M : Déficit	2 428 544,84	1 544 707,05	883 837,79
Résultat cumulé hors reste à réaliser	Excédent Déficit	726 798,46	1 447 112,71	2 173 911,17

Tableau récapitulatif des marchés conclus en 2010

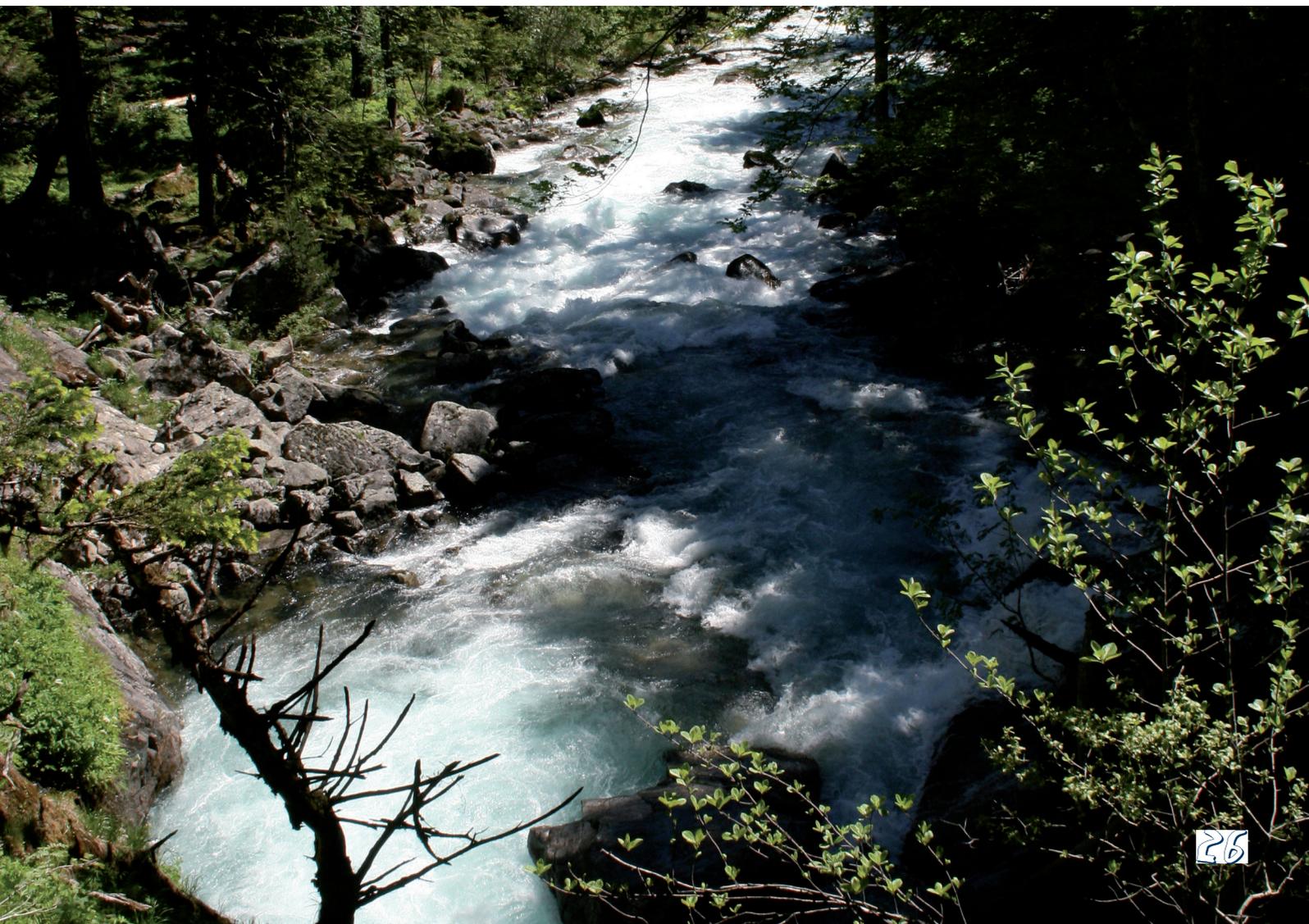
Article 133 du code des marchés publics : liste des marchés conclus l'année précédente en application de l'arrêté du 26 décembre 2007 modifié par l'arrêté du 10 mars 2009

Le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets des Hautes-Pyrénées (SMTD65) possède la compétence «traitement des déchets ménagers et assimilés» depuis sa création au 1er janvier 2008. Il est composé actuellement de 16 structures ayant la compétence «collecte des déchets ménagers et assimilés». De nombreux marchés ont été passés :

- Prestations de services pour le traitement des déchets,
- Fournitures et travaux pour le fonctionnement de ses installations de traitement (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) et plateformes de compostage de Capvern et de Lourdes-Mourles, centre de tri de Capvern et quais de transfert de Bordères-Louron, Capvern, Grézian et Pierrefitte-Nestalas).

OBJET	ATTRIBUTAIRE	CODE POSTAL ATTRIBUTAIRE	DATE DE SIGNATURE	MONTANT EN € HT
2010 01 : Réalisation du réseau de captage du Biogaz de l'ancienne décharge de Capvern	Bec Frères	34680	23/03/2010	59 827
2010 02 : Réalisation d'une tranchée drainante en périphérie d'un bassin d'eau pluviale de l'ISDND de Capvern	STPL	65300	17/03/2010	53 450
2010 03 : Traitement des lixiviats de la plateforme de compostage de Lourdes-Mourles	Ovive	56450	28/05/2010	85 000
2010 04 : Réalisation d'une couverture étanche en flanc de casier de stockage	Malet	65460	11/06/2010	105 535,04
2010 05 : Élimination des déchets Ménagers et assimilés				
Lot N°02 : Huiles alimentaires	Sud Récupération	31600	02/07/2010	886,20
Lot N° 03 : Textiles	Frip' Fringues	65690	02/07/2010	gratuit
Lot N° 04 : Inertes	SOCARL	65400	13/07/2010	56 100
2010 06 : Étude de modification des normes des rejets aqueux de l'ISDND de Lourdes-Mourles en milieu naturel	Anthéa	64000	23/07/2010	14 200
2010 07 : Réalisation de la réfection de la voirie de l'ISDND de Lourdes-Mourles et de Capvern	Guintoli	31800	13/09/2010	82 699,20
2010 08 : Réalisation d'une aire de co-compostage de Capvern. Lot N° 01 Génie civil	Guintoli	31800	05/10/2010	207 990,55

OBJET	ATTRIBUTAIRE	CODE POSTAL ATTRIBUTAIRE	DATE DE SIGNATURE	MONTANT EN € HT
2010 09 : Achat d'un groupe électro-gène	Compagnie Atlantique de location	40250	05/10/2010	31 900
2010 10 : Location d'une unité de traitement de lixiviats par osmose inverse	Ovive	56450	05/10/2010	115 000
2010 11 : Rénovation de la toiture et des entrants du bâtiment sur l'ISDND de Lourdes-Mourles	BM3	65190	09/11/2010	46 636,30
2010 12 : Réalisation de l'aire de co-compostage de Capvern. Lot N°02 Process	Hantsch	67520	17/11/2010	76 832
2010 13 : Maîtrise d'oeuvre du centre de tri de Capvern	Cadet international	31500	25/11/2010	206 925
2010 14 : Fourniture de carburant	Total	92029	21/12/2010	326 108



Evolution des tonnages 2009/2010

	Ordures Ménagères			Tri des emballages + papiers en mélange			Tri des papiers	
	2009	2010	Évolution	2009	2010	Évolution	2009	2010
Bazet	538,80	481,27	-57,53	14,86	17,27	+2,41	/	/
Communauté de communes des côteaux de l'Arros	335	324,08	-10,92	32,40	36,16	+3,76	/	/
Communauté de communes Gespe Adour Alaric	840,97	857,44	+16,47	/	/	/	76,58	104,74
Communauté de communes du Canton d'Ossun	2 955,27	2 927,07	-28,2	/	/	/	128,40	123,16
Communauté de communes de la Haute-Bi- gorre	4 622,94	4 589,32	-33,62	535,82	565,96	+30,14	107,56	121,24
Syndicat Inter- communal de la Haute Val- lée de l'Adour	907,16	905,10	-2,06	39,98	50,24	+10,26	/	/
SYndicat Mixte de l'Agglomé- ration Tarbaise	25 006,41	24 381,29	-625,12	/	/	/	2 556,68	2 361,08
Val d'Adour Environne- ment	6 495,54	6 405,06	-90,48	/	/	/	480,21	489,78
SIRTOM de la vallée d'Arge- lès-Gazost	4 585,84	4 616,39	+30,55	694,69	601,51	-93,18	/	/
Communauté de communes du Pays Toy	1 449,76	1 456,07	+6,31	200,43	190,67	-9,76	/	/
Gavarnie	142,36	130,88	-11,48	/	/	/	/	/
Gèdre	140,08	127,60	-12,48	/	/	/	/	/
Communauté de communes du Pays de Lourdes	10 872,80	10 775,34	-97,46	808,80	831,32	+22,52	/	/
Communauté de communes Batsurguères	207,42	201,54	-5,88	/	/	/	19,22	19,78
SIROM de Lourdes-Est	571,42	559,86	-11,56	/	/	/	38,56	36,24
SMECTOM du plateau de Lannemezan, des Nestes et des Côteaux	12 283,84	12 073,37	-210,47	1 872	1 815,54	-56,46	/	/
Totaux	71 955,61	70 811,68	-1 143,93	4 198,98	4 108,67	-90,31	3 407,21	3 256,02

Evolution	Tri des emballages			Refus de tri (%)			Déchets verts (tonnes)		
	2009	2010	Evolution	2009	2010	Evolution	2009	2010	Evolution
/	/	/	/	13,6	13,17	-0,43	/	/	/
/	/	/	/	7,7	11,57	+3,87	/	/	/
+28,16	69,34	84,9	+15,56	17,61	24,31	+6,70	/	/	/
-5,24	219,79	228,05	+8,26	14,1	10,51	-3,59	1 155,7	1 128,8	-26,9
+13,68	55,14	59,82	+4,68	14,6	11,77	-2,83	3 212,12	2 990,33	-221,79
/	/	/	/	13,08	16,04	+2,96	80,28	36,46	-43,82
-195,60	2 453,31	2 707,56	+254,25	17	17,35	+0,35	5 944,91	5 521,44	-423,47
+9,57	412,48	445,98	+33,5	19,54	21,19	+1,65	/	/	/
/	/	/	/	12,4	8,58	-3,81	2 674,98	2 270,50	-404,48
/	/	/	/	17,33	12,57	-4,76	/	/	/
/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
/	/	/	/	14,8	16,8	+2	768,44	704,66	-63,78
+0,56	19,02	19,34	+0,32	6,59	9,88	+3,29	/	/	/
-2,32	36,64	42,14	+5,5	10,35	11,84	+1,49	/	/	/
/	/	/	/	13,72	13,32	-0,4	1 382	1 379	-3
-151,19	3 265,72	3 587,79	+322,07	13,74	14,21	-3,41	15 218,43	14 031,19	-1 187,24

Bilan des déchèteries et des déchets des services municipaux

	SYMAT		CCHB	
	2009	2010	2009	2010
Amiante	35,55	36,24	/	/
Batteries	14,44	5,63	0	0
Bois	1120,08	1259,22	/	/
Cartons des commerçants	223,55	197,64	/	/
Cartons	284,61	276,12	142,64	140,56
DASRI	1,06	1,09	0,193	0,29
Souches	85,32	72	/	/
DMS	81,44	125,86	16,68	15,45
DEEE (autres)	158,6	332,2	/	/
Flaconnage plastique	8,856	/	9,35	9,42
Huiles de friture	4,85	4,64	0,80	0,40
Huiles de vidange	22,11	20,06	8,82	8,55
Inertes	4214,15	3910,31	/	/
Métaux	205,14	243,59	64,29	51,99
Papiers	154,14	157	97,02	86,29
Piles	3,884	3,91	2,486	1,90
Textiles	32,22	32,73	1,78	0
Tout venant	3897,54	3595,76	2099,32	2119,94
Tonnes totales	10 338,95	9 750	2 443,38	2 434,79
Dépenses en €	606 468,43	846 345,80	194 507,82	248 327,87

Tonnages	Coûts
16 245,46	1 378 516,18 €



CCCO		SIHVA		VAE	
2009	2010	2009	2009	2009	2010
/	/	/	/	/	/
0,55	0	0	0	0	0
189,76	119,06	/	/	313,18	357,90
/	/	/	/	/	/
85,18	74,48	16,56	13,44	158,16	191,53
0	0,47	0,022	0,04	0	0
/	/	/	/	/	/
7,97	10,74	2,624	2,91	/	/
/	/	/	/	/	/
/	/	0,864	0,71	/	/
0,98	0,28	0	0	/	/
5,85	4,77	0,63	2,43	8,35	9,63
810,26	872,81	/	/	/	/
67,34	58,05	23,03	12,54	133,63	72,61
99,72	106,46	43,32	31,48	/	/
0,547	0	0	0,35	1,58	1,94
4,18	7,68 (-01/12)	/	/	/	/
778,20	793,50	141,48	141,52	1161,36	1159,90
2 050,54	2 048,3	228,53	218,86	1 776,26	1 793,51
86 369,99	124 591,03	13 463,41	19 009,82	114 543,38	140 241,66

Déchets Verts des services municipaux de Bordères	187,020	219,46
Déchets Verts des services municipaux d'Ibos	58,640	58,20
Déchets Verts des services municipaux d'Odos	171,340	92,50
Déchets Verts des services municipaux de Tarbes	951,480	851,24
Souches des services municipaux d'Odos	11,280	4,52
Souches des services municipaux de Tarbes	2,060	1,96
OM des ateliers municipaux de Tarbes	1 388,720	1 259,8
OM des ateliers municipaux de Bordères	88,520	80,62
Bois des services municipaux de Tarbes	0	22,82
Encombrants des services municipaux de Tarbes	0	22,84
Destruction Archives	1,940	0
Total	2 861	2 613,96



PRÉSIDENT : GUY POEYDOMENGE

05 62 38 44 90

smt65@smt65.fr

DIRECTEUR : PHILIPPE DUCLOS

05 62 38 44 94

resp@smt65.fr

COMMUNICATION : GUILLAUME POUNHET

05 62 38 44 93

com@smt65.fr

Syndicat Mixte de Traitement des Déchets 65
30, avenue Saint-Exupéry - 65000 Tarbes

Tél. : 05 62 38 44 90 / Fax : 05 62 38 16 91

Mél : smt65@smt65.fr

Site : www.smt65.fr